

Focus sur...

les projets en cours et à venir



Un concours et une formation pour valoriser les prairies naturelles

La 2^{ème} édition du concours des prairies fleuries (rebaptisé concours des pratiques agro-écologiques, prairies et parcours) a été organisée en 2018 par la Communauté de communes Petite Montagne et la Chambre d'Agriculture du Jura pour mettre en valeur les bonnes pratiques agricoles qui contribuent à préserver ces milieux.



Deux marais qui entament leur renaissance

Les travaux programmés dans le cadre du contrat Natura 2000 porté par la commune d'Arinthod ont démarré cet été.

Les marais de Brenet et Vogna (Arinthod) abritent des milieux naturels (bas marais alcalins, mégaphorbiaies, prairies humides...) et des espèces (grassette vulgaire, gentiane des marais, damier de la succise, azuré des mouillères, bacchante, germandrée des marais...) d'une grande valeur écologique.



Du fait de la déprise et du drainage, la fermeture de la végétation les rend moins accueillants pour les espèces de milieux humides. Sans intervention, on peut ainsi prédire un appauvrissement de la richesse biologique des marais et leur atterrissement progressif.

Les conséquences des épisodes climatiques des dernières années sur la ressource en eau confirment en outre l'utilité des interventions visant à améliorer la capacité et l'état de conservation des zones humides situées en tête de bassin, afin qu'elles puissent pleinement jouer le rôle de réservoir d'eau et atténuer les effets sévères des sécheresses et des inondations.

Le projet de restauration a ainsi pour objectif de rétablir le bon état de conservation des marais et de pérenniser la présence d'espèces patrimoniales. Il est prévu de rouvrir les zones embroussaillées, neutraliser les drains, créer des mares, enfin éliminer la Verge d'or.

La commune a démarré en 2018 les travaux préconisés jusque fin 2021. À terme, l'objectif est de réintégrer les marais dans le circuit agricole et d'assurer ainsi une gestion pérenne des zones restaurées.

La visite des prairies par le jury s'est déroulée le 7 juin 2018. Parmi les critères d'évaluation figurent le nombre d'espèces de plantes recensé, mais également la productivité, la valeur alimentaire, la souplesse d'exploitation, la valeur apicole...

Palmarès 2018

Prix du meilleur équilibre agro-écologique :
GAEC Saint-Hippolyte (Monnetay)
Prix "Coup de coeur du jury":
Ferme de Sur le Puits (Montlainsia)
GAEC Floée (Arinthod)

Une formation sur les prairies naturelles accompagnera la 3^{ème} édition du concours en 2019.

FORMATION "GAGNER EN AUTONOMIE EN VALORISANT LES PRAIRIES NATURELLES"

avec le GVA de la Petite Montagne

Objectif / Accompagner les éleveurs vers une gestion optimisée des prairies naturelles en faisant davantage appel à leur technicité et à leur savoir-faire

Programme / Des temps d'échanges et de partage d'expériences, des observations de terrain sur la flore et l'impact des pratiques, des pistes d'amélioration...
Avec l'intervention de Philippe MESTELAN, conseiller formateur à SCOPELA

Date / Jeudi 14 mars, lieu à définir en Petite Montagne

Renseignements et inscriptions /
ADFPA du Jura
03 84 35 14 30 - adfpa39@jura.chambagri.fr

CONTACT & CRÉDITS

Crédits photographiques : CCPM
Dessins : Sylvain JULLIAN, CPIE Velay
Impression : ABM Graphic

Avec le soutien de :



Communauté de Communes Petite Montagne (CCPM)
Service Natura 2000
15, rue des Tilleuls
39240 Arinthod
03 84 25 39 78
natura2000@petitemontagne.fr
<http://petitemontagnedujura-n2000.fr/>



La lettre

Natura 2000

Petite Montagne du Jura

N°2 Janvier 2019



ACTUALITÉS

LE SITE INTERNET SE MET À LA PAGE

Redécouvrez les trésors naturels de la Petite Montagne grâce à une interface moderne et richement illustrée !
→ petitemontagnedujura-n2000.fr

FORMEZ-VOUS AUX PRAIRIES NATURELLES

Dès le mois de mars 2019, une formation sur les prairies naturelles et les moyens d'optimiser leur gestion pour gagner en autonomie dans les systèmes d'élevage sera organisée sur le territoire par l'ADFPA du Jura et le GVA de la Petite Montagne. → Page 4

UN NOUVEAU REGARD SUR LES ZONES HUMIDES

En 2018, Laura GRANDADAM a effectué un stage portant sur l'évaluation de l'état de conservation de 13 zones humides du site Natura 2000. Plusieurs paramètres ont été étudiés : niveau d'engorgement et fertilité du sol, peuplements floristique, d'odonates et d'amphibiens, usages actuels et historiques... L'ensemble des informations collectées a permis de décrire le fonctionnement de chaque zone et de proposer des mesures de gestion adaptées à chacune. → Consultez le rapport en ligne

Editorial

Les paysages et les richesses naturelles de Petite Montagne sont des traits marquants de notre territoire, un atout pour son attractivité, une préoccupation de nos habitants depuis longtemps prise en compte par les collectivités locales. Aussi, au moment où l'on commence à s'inquiéter de la disparition de plus en plus rapide de nombreuses espèces animales et végétales, il est urgent que chacun adopte un comportement responsable et se mobilise, dans la mesure de ses possibilités, pour préserver la nature remarquable qui nous entoure.

Les actions mises en place ces dernières années concourent à une meilleure visibilité du site Natura 2000, une meilleure connaissance de ses richesses naturelles et leur prise en compte dans les projets qui s'inscrivent sur le territoire : signalétique aux entrées principales du site, concours général agricole des prairies fleuries, création d'îlots de vieux bois en forêt et de mares en milieux ouverts, intégration des enjeux écologiques dans les plans locaux d'urbanisme... Cette lettre nous donne l'occasion de remercier les nombreux partenaires qui collaborent à l'atteinte des objectifs de Natura 2000 en Petite Montagne.

En matière de communication, le site internet Natura 2000 fait peau neuve. Il doit permettre à chacun de trouver une mine d'informations concernant la nature qui nous entoure et les moyens de la préserver : actualités, animations, articles thématiques, documents en téléchargement... Vous pourrez désormais transmettre vos observations naturalistes par simple "clic" sur la carte du site accessible depuis la page d'accueil ! Quant à cette lettre, nous avons souhaité y intégrer un exemple concret de cohabitation homme-nature, avec l'exemple des chauves-souris anthropophiles, nos "voisines". Les informations présentées sont par nécessité synthétiques, aussi n'hésitez pas à contacter nos chargés de mission pour leur poser vos questions et obtenir des conseils pratiques !

Gérard CHARRIERE, Vice-Président à l'environnement de la Communauté de Communes Petite Montagne



Devenez En-quêteur de Nature !

En-Quête de Nature ! est un programme de sciences participatives qui s'adresse aux Petits (et Grands !) Montagnards, qu'ils soient habitants ou visiteurs de passage.

Son objectif : s'appuyer sur un réseau d'observateurs de terrain pour mieux connaître la distribution de certaines espèces remarquables de faune et de flore en Petite Montagne. Nul besoin d'être expert pour participer : tout le monde peut contribuer à améliorer l'état des connaissances sur la biodiversité !

Pour cela, il vous suffit de noter vos observations naturalistes et de les transmettre aux chargés de mission Natura 2000 de la CCPM.

Quatre plaquettes d'information sont à votre disposition (au format papier sur demande ou en téléchargement sur notre site internet) pour vous aider à identifier les espèces recherchées sur le territoire, parmi amphibiens, reptiles, insectes, oiseaux mais aussi mammifères ou encore orchidées et autres plantes...



Pour nous faire part de vos découvertes, rien de plus simple : envoyez-nous le nom de l'espèce accompagné d'une photographie, l'indication du lieu précis et de la date de l'observation, enfin le nom de l'observateur (par mail ou directement sur la page "Transmettez vos observations" depuis la page d'accueil de notre site internet). Nous pourrions ainsi valider votre donnée et la saisir dans nos bases.

Alors, plus de temps à perdre : levez le nez au ciel, scrutez le sol, inspectez chaque recoin de nature... et donnez-nous de vos nouvelles !



DOSSIER

BÂTI ET CHAUVES-SOURIS Concilier aménagement et préservation

Sous les toits, dans l'interstice d'un mur, derrière un volet... Les chauves-souris trouvent de multiples abris dans nos habitations et leurs annexes. Comment cohabiter avec elles tout en préservant le patrimoine bâti ?

Des mal-aimées... qui nous rendent bien service !

Les chauves-souris, qui font l'objet de nombreuses idées reçues, souffrent encore d'une image négative. Pourtant, en Europe, elles sont toutes insectivores et consomment moustiques, mouches, papillons, coléoptères, araignées, jusqu'à 2000 proies chaque nuit ! Un insecticide naturel pour réguler les invasions... De plus, elles ne construisent pas de nid et ne s'attaquent pas aux matériaux (bois, isolants) ni aux câbles électriques.

Pourquoi prendre en compte les chauves-souris dans le bâti ?

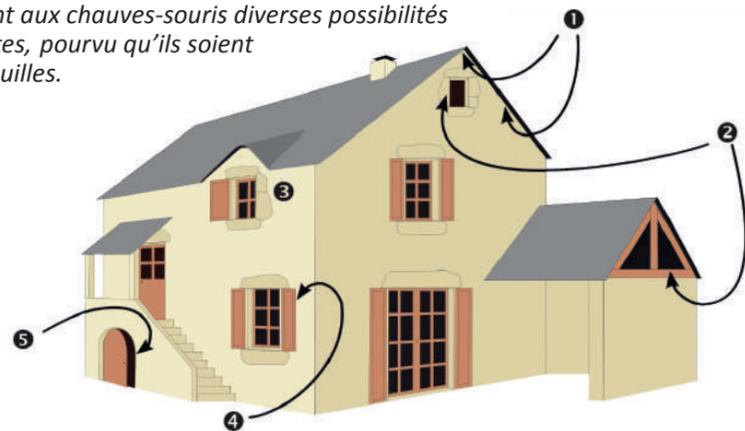
Les espèces de chauves-souris inféodées au bâti ("anthropophiles") sont parmi les plus menacées.

Le site Natura 2000 Petite Montagne du Jura accueille 16 des 34 espèces de chauves-souris présentes en France métropolitaine, toutes inscrites dans la Directive européenne Habitats-Faune-Flore. Certaines sont étroitement liées au bâti (habitations, bâtiments publics, ponts...) qui leur offrent de multiples possibilités de gîtes.

Bien souvent par méconnaissance, ces derniers sont détruits lors de travaux d'entretien ou de rénovation. Avec pour conséquence irréversible pour les chauves-souris la perte des gîtes auxquels elles étaient fidèles et qui leur offraient des conditions favorables : température adéquate, tranquillité et environnement proche riche en insectes pour se nourrir.

Par où passent-elles et quels sont leurs gîtes ?

Les maisons traditionnelles et leurs dépendances offrent aux chauves-souris diverses possibilités de gîtes, pourvu qu'ils soient tranquilles.



- 1 Sous les tuiles faîtières, entre les tuiles et les voliges, sous les rebords du toit
- 2 Dans les combles, dans les interstices de la charpente
- 3 Dans les fissures de maçonnerie, les linteaux de portes ou de fenêtres
- 4 Derrière les volets ouverts
- 5 Dans les caves

Comment accueillir des chauves-souris dans le bâti ou pérenniser leur présence ?

Présence avérée ou non, n'hésitez pas à rendre cave et grenier accueillants pour les chiroptères !

Ce qu'elles apprécient

- > Les espaces tranquilles et accessibles (fenestron ouvert, découpe dans le haut d'une porte...)
- > Quelques disjointements conservés entre les pierres des murs
- > Les gîtes artificiels placés à l'intérieur ou à l'extérieur, en hauteur, à l'abri du vent

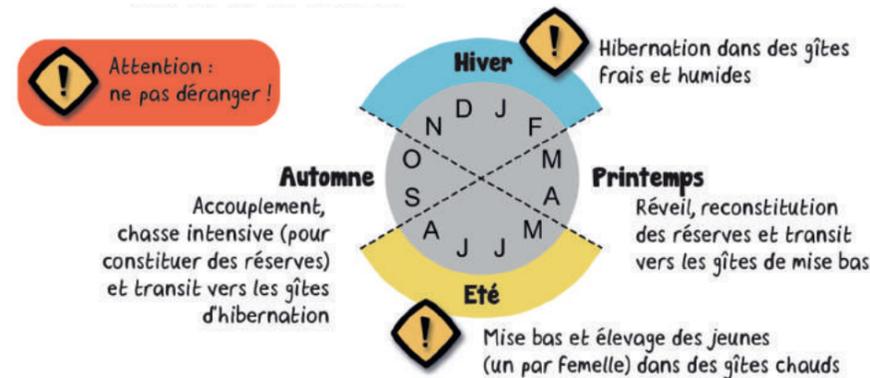


Ce qui les met en danger

- > Le dérangement répété (lumière, bruit) pendant les périodes sensibles (élevage des jeunes, hibernation)
- > Le contact des poutres en bois traité avec des produits insecticides ou fongicides (charpente)
- > Le rebouchage des joints (murs, ponts) en période sensible

A quelles périodes fréquentent-elles le bâti et quand réaliser les travaux ?

Certaines chauves-souris restent au même endroit toute l'année mais la majorité d'entre elles se déplacent plusieurs fois par an, en fonction de leurs besoins, comme l'illustre le schéma ci-dessous :



Aussi, si un bâtiment ou un pont abrite des chauves-souris et que des travaux sont nécessaires, privilégiez les périodes indiquées ci-dessous :

Traitement des charpentes, entretien des combles et toitures :
novembre > février

Entretien des caves :
avril > septembre

Travaux de façade, entretien des ponts :
octobre > mars
après s'être assuré qu'aucune chauve-souris n'occupe les interstices entre les pierres

Si vous détectez la présence de chauve-souris (observation directe, guano au sol, bruits...) et que leur présence soulève des interrogations (cohabitation, projet de travaux...), contactez le service Natura 2000 qui pourra vous apporter des informations sur vos hôtes et des conseils pratiques pour concilier leur présence avec vos projets.

Questions/ réponses

Qu'est-ce qu'une évaluation d'incidences Natura 2000 ?

La démarche Natura 2000 n'exclut pas la réalisation de projets d'aménagements ou d'activités humaines dans le site, sous réserve qu'ils soient compatibles avec la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

L'évaluation des incidences permet de vérifier, en amont de la réalisation des projets, que ceux-ci ne portent pas atteinte aux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire présents dans le site Natura 2000, ou de les redéfinir de manière à éviter ces atteintes.

Si l'impact du projet est significativement négatif, la démarche consiste à envisager des solutions pour éviter, réduire voire compenser cet impact.



Comment savoir si mon projet en relève ?

Il existe actuellement une liste nationale (9 avril 2010) et une liste locale (23 juin 2011) de projets soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Ces deux listes énumèrent des activités relevant déjà d'une procédure réglementaire d'autorisation, de déclaration ou d'approbation. Les projets appartenant à l'une des deux listes sont concernés lorsqu'ils sont dans le périmètre du site Natura 2000, voire parfois à proximité (selon le type de projet).

Une 2^{ème} liste locale doit être arrêtée dans les mois à venir, qui retiendra certaines activités ne relevant à ce jour d'aucune procédure réglementaire.